

ne distinguant le plus dans ces débauches, pas un ne se montrait joueur aussi forcé, buveur aussi insatiable, querelleur aussi bruyant que le baron de Roden. Il tenait tête à trois autres le verre à la main, et je ne sais combien de ses commensaux quand il en venait aux disputes au moment où le vin lui avait troublé le cerveau. Du reste, c'était lui en réalité qui remplissait le rôle de maître de la maison, tandis que le jeune comte qui pouvait avoir à peine dix-sept ou dix-huit ans, semblait entièrement soumis à la volonté et aux ordres de son tuteur, et lui montrait une obéissance presque aussi absolue que celle d'un esclave.

(La suite au prochain numéro.)

Toute communication que l'on nous adressera par la poste, et dont les frais de port ne seront pas payés, sera refusée.

Nous prions ceux de nos abonnés qui sont arriérés dans le paiement de leur abonnement de vouloir bien payer sous le plus bref délai.

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

Vendredi, 16 Janvier, 1863.

L'Hon. M. Sicotte, est arrivé à St. Hyacinthe, mercredi et il est parti hier pour Montréal. Il sera ici demain et repartira pour Québec lundi matin. L'Hon. M. Howland son compagnon de voyage s'est trouvé tellement indisposé, à son retour d'Angleterre, qu'il a été obligé de prendre le lit à Boston.

Nous avons déjà franchement manifesté nos craintes à l'égard de M. McGee, nous avons déclaré que nous redoutions l'alliance de cet homme qui après avoir trahi ses compatriotes a affiché impudemment le plus souverain mépris pour ceux qui lui ont donné l'hospitalité.

La lecture que M. McGee a faite à Québec le 8 janvier dernier, lui a fourni l'occasion de commettre une nouvelle injustice à notre égard, et a montré que nous avions raison de suspecter ses sympathies.

M. McGee nous accuse d'incapacité à comprendre ou à pratiquer les leçons de la liberté constitutionnelle; comme si M. McGee ne savait pas que les plus belles pages de nos annales militaires sont consacrées à la relation des luttes héroïques de nos ancêtres, prodiguant leur sang pour la conservation de ces mêmes libertés qu'il nous accuse de méconnaître; comme si les plus belles pages de nos lois parlementaires ne parlaient pas hautement contre l'injustice et la fausseté des assertions de M. McGee.

Voici ce que a dit l'Ordre du 12 janvier: "L'Hon. M. McGee a prononcé, jeudi dernier, à Québec, une lecture sur 'les enseignements tirés par quatre révolutions,' la révolution d'Angleterre de 1688, la révolution française de 1789, la révolution américaine de 1776 et la révolution française de 1789.

Dans ces discours et à propos de la révolution de St. M. McGee a cru devoir parler de la race française en termes aussi inconvenants qu'il y a.

Le sujet était mal choisi, dit le News de Québec, pour une personne occupant la position de M. McGee dans ce pays, comme il lui imposait nécessairement l'obligation de dire des choses qu'il aurait mieux fait de taire."

La Chronique contient une analyse de ces discours, mais elle est évidemment fort écourtée dans le passage qui nous touche.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'injustice absolue de ce langage, sur sa fausseté historique, et, en particulier, sur sa parfaite inconvenance de la part d'un Ministre.

Nous pourrions exercer sur la race à laquelle appartient M. McGee et sur M. McGee lui-même de faciles représailles. Nous serons plus juste que lui, et nous nous contenterons de constater, sans sortir de la plus stricte impartialité et de la plus rigoureuse exactitude, qu'il y a dans sa race un trop grand nombre de gens frappés à son effigie. Ce sont ces gens-là qui ont fait de la race Irlandaise la moins propre, peut-être, à exercer les droits constitutionnels et la moins digne de jouir de la liberté, qui partant elle a été admise à participer aux affaires publiques ont introduit la violence, la fraude, la corruption, qui ont invariablement payé d'ingratitude les nations qui lui ont offert l'hospitalité et la liberté et ont été les institutions qui lui ont accordé leur protection, qui, aux États-Unis, en particulier, ont contribué bien plus que tous autres à former cet immense foyer de corruption qui a dévoré l'Union.

Nous pourrions dire à M. McGee lui-même que, lorsqu'il nous a fait l'honneur de venir se fixer au milieu de nous, il ne pouvait ni rester aux États-Unis, sa patrie d'adoption, ni retourner en Irlande, sa patrie. Nous pourrions lui rappeler qu'il a attaqué et violé ces principes constitutionnels et cherché à renverser cette admirable constitution anglaise qu'il nous accuse de ne pas comprendre et de mal pratiquer, tandis que nous pérons les lois défendues durant soixante ans, et les lois qui nous ont fait les Anglais eux-mêmes. Nous pourrions aussi dire que le nom de M. McGee est profondément antipathique à l'opinion publique, et qu'admis dans le cabinet, grâce à son talent et malgré son caractère, il en est la plus grande faiblesse.

Nous préférons signaler tout simplement à ces collègues la tentative de dénigrement et d'injure faite contre nous par M. McGee, et les prier d'en empêcher le renouvellement. S'ils ne peuvent empêcher

à leur collègue le respect des convenances les plus élémentaires et quelque sens de la dignité de sa position, qu'ils lui imposent silence sur certaines questions dont il ne saurait parler sans blesser nos sentiments et sans compromettre le cabinet. Il consentira à tout pour rester ministre, de même qu'il aurait tout fait pour le devenir."

Nous parlons dans notre feuille de Mardi d'une lettre écrite par un M. C. M. Delisle, d'une des États-Unis du 7 Décembre 1862; cette lettre d'abord communiquée au Pays, a été reproduite par plusieurs journaux de Montréal. Les accusations qu'elle contient sont très graves; mais la source en est fort suspecte. Le nommé Delisle est bien connu à Montréal; après avoir été longtemps employé au Greffe de la Paix, il aurait quitté le pays il y a quelques mois, pour des motifs de sûreté personnelle; aussi on ne paraîtrait pas porté à accorder à ces accusations plus d'attention que n'en mérite l'auteur, si déjà il n'existait pas certaines présomptions très fortes contre ce département. Voici cette lettre:

ETATS-UNIS, 7 décembre 1862.

M. le Rédacteur,
Voyant par les journaux de Montréal, que le gouvernement vient de nommer une commission composée de trois messieurs, pour s'enquérir de l'état financier de la province depuis les dix dernières années; je crois qu'il est de mon devoir de vous informer et de publier aussi, que je suis dans une position à montrer et prouver que certains officiers publics ont frauduleusement, sous de faux prétextes, par le moyen de faux retours, et d'un faux nom dont ils se sont servis, fraudé le gouvernement, d'un montant considérable; de plus, que ces mêmes officiers ont spéculé sur le salaire d'un de leurs employés à qui on payait £60 par année, tandis qu'ils retiraient £125 du gouvernement. Je ferai voir à aussi qu'un de ces officiers, par la manière dont il fait ses affaires officielles et les moyens qu'il emploie quand il fait ses comptes en titre le gouvernement, a dû frauder le trésor public de plusieurs milliers de louis, et qu'il le fait encore. Je montrerai que dans une certaine enquête qui a eu lieu, un de ces officiers a fourni à un autre officier public, une quantité de papeterie, tel que papier, plumes, encre, formes imprimées, etc., etc., qui furent pris dans son bureau, et qui appartiennent au gouvernement, et qu'il fut payé pour cela par l'officier à qui il les avait fournis, et que ce dernier en chargea le montant contre le gouvernement. Je pourrais aussi établir et montrer que quantité d'effets qui auraient dû être vendus pour le profit du gouvernement ont été pris et emportés pour l'usage d'un de ces officiers, et j'en irai plus loin; je ferai voir aussi que des argents placés en dépôt ont été embezzlés.

Quand j'aurai expliqué tout ce que je connais de ce bureau, le gouvernement ne s'estonnera plus des forts montants qu'il a encore à payer, pour postage dans ce département. Depuis très longtemps le public et l'on se demande où vont tous les argents et sommes qui entrent dans ce bureau. Quand l'on m'aura entendu, on saura tout. Il y a bien d'autres choses qui sont à ma connaissance, mais ça serait trop long pour moi de les détailler pour le moment en une autre occasion je le ferai et vous promets que je ne cacherais rien je ne dirai que la vérité. Quant à la preuve de tous ces faits je la ferai par le moyen de documents qui sont (ou au moins qui doivent être) dans les bureaux publics à Québec. Espérant que les faits que je viens de vous mentionner, pourront devenir utiles.

Je suis, monsieur,
Vtre, etc.,
C. M. DELISLE.

Le zèle que le gouvernement a montré en réprimant les abus de ce genre en mettant au jour les escroqueries d'employés infidèles, nous sont un garant que le département du Greffe de la Paix à Montréal n'échappera pas à une enquête judiciaire et sévère; qu'on ne laissera pas plus longtemps circuler des accusations si compromettantes pour des employés revêtus d'un caractère officiel, sans que le public sache à quoi s'en tenir.

De l'antagonisme de races et de religion.

(Suite.)

Maintenant, raisonnons un peu, s'il vous plaît, messieurs les journalistes, et tâchons surtout de le faire de manière à ne blesser personne.

Que nous reprochez-vous? Est-ce notre religion? est-ce notre origine? est-ce notre langue?

Si c'était notre religion; nous vous dirions franchement et sans hésiter, que nous y tenons comme à Dieu même, de quoi nous l'avons reçue et qui nous ordonne de n'en jamais changer.

Si c'était notre origine, nous vous répondrions de même; que nous l'aimons comme nous aimons nos pères qui nous l'ont laissée, comme nous aimons nos enfants à qui nous voulons la léguer; parce qu'elle est avec notre religion ce que nous avons de plus précieux à leur transmettre.

Si c'était notre langue, nous vous prierions de considérer que, de l'avis de tous les peuples, c'est la plus belle langue de l'univers. Qu'elle réunit l'énergie à la grâce, la richesse à l'élégance. Qu'on la parle dans toutes les langues; que la diplomatie n'en a pas d'autre. Qu'elle enfante mille chefs-d'œuvre qui donnent à tous les gens instruits le désir de l'étudier et de la connaître. Qu'elle influe étonnamment sur le caractère et sur l'humeur de ceux qui la parlent. Qu'il est difficile de n'être pas poli quand on la connaît bien et qu'on a l'habitude de ne se servir que d'elle.

Messieurs les Anglo-saxons ont aussi une religion, une origine et une langue.

Tiens! les moins que nous à les conserver? Je ne le pense pas.

Qui de nous s'est jamais avisé d'écrire, sur ces trois choses sacrées, la moindre phrase capable de les blesser?

Nous respectons trop la conscience, pour nous permettre de lancer le mépris et l'outrage sur les actions ou les sentiments qu'elle commande.

Entre honnêtes gens et au 19ème siècle on ne fait plus de ces choses-là.

Ce ne sont donc ni notre religion, ni notre origine, ni notre langue qui vous ont soulevés si fort contre nous. Vous êtes trop gentils-hommes pour cela.

Qu'est-ce donc, alors, qui vous met tout en colère?

Notre obstination peut-être à vouloir être, quelque chose ici, tandis que dans votre opinion, nous devrions nous contenter de payer nos taxes et laisser le gouvernement et l'administration du pays dans des mains exclusivement anglo-saxonnes.

Et sur quoi, je vous prie, fondez-vous cette prétention exorbitante?

Prétendriez-vous la justifier par l'incorruptibilité supérieure du sang anglo-saxon, sur chacun des 15 ou 16 autres races de sang qui coulent dans les veines des habitants de la colonie?

Singulière aristocratie que vous établiriez là, et sur des titres plus singuliers encore. Je voudrais bien savoir qui a rendu l'équitable jugement qui vous servirait de base.

Une idée aussi ridicule ne peut avoir été la vôtre. C'est probablement sur la conquête que vous vous fondez, pour établir cette supériorité blessante de la race anglo-saxonne sur toutes les autres races qui peuplent le Canada.

Vous savez que parmi les conquérants de 1760, il n'y avait d'autres Anglo-saxons que des Anglais de la vieille Angleterre et des américains des États-Unis qui étaient alors sujets anglais.

Mais, comme les colonies anglaises qui se trouvent aujourd'hui comprises dans les États-Unis, ont brisé violemment en 1776 le lien qui les unissait à la Grande Bretagne, et ont même essayé deux fois depuis de lui arracher sa proie pour en faire leur profit.

Il est tout naturel de supposer que vous n'admettiez pas au partage du précieux privilège, que vous encouragez les Anglo-saxons à réclamer, les fils et petits fils des anciens habitants des colonies anglaises, qui ont été rebelles à l'Angleterre et qui ne peuvent être autrement ici que sur le même pied que les autres colons qui sont venus depuis la conquête.

Or, les descendants des conquérants, et les Anglais, des quels leur nombre s'est grossi, ne donnent à la tribu d'Anglo-Saxons dont vous voulez parler, que 127,429 hommes et femmes, enfants et vieillards; dans le Haut et dans le Bas-Canada, 114,260 dans le Haut; 18,139 dans le Bas.

Si nous retranchons ces 127,429 Anglo-Saxons, des 2,507,557 habitants qui forment la population, entière des deux provinces réunies.

Il restera encore 2,380,128 habitants qui auront droit de payer leurs taxes et de supporter même à eux seuls toutes les autres charges du pays, mais auxquels il sera formellement interdit de faire partie de son administration et surtout de son gouvernement.

Que ne conseillez-vous à Messieurs les Anglo-Saxons d'établir ici des castes comme dans l'Inde? Ils seraient certainement de la première, et nous nous serions les parias.

Vo us ne faites pas, non plus, l'erreur de confondre les Ecossais avec les Anglo-Saxons. Vous savez trop bien votre histoire, et si vous le faisiez ce serait volontairement pour empêcher les Ecossais de s'apercevoir que vous leur ménagez le même sort qu'à nous.

Les Ecossais descendent des Pictes et des Scots qui vivaient indépendants et libres dans leurs pays situés au nord de l'Angleterre, alors que cet infortuné royaume était successivement conquis par les Romains, par les Saxons, par les Danois, par les Normands. C'étaient d'indomptables guerriers, qu'on ne pouvait ni vaincre ni asservir, et auxquels les Anglais avaient opposé une immense muraille pour se préserver de leurs incursions et de leurs attaques.

Is ne sont devenus sujets anglais que parce que l'Angleterre, après avoir coupé le cou à une de leurs reines qui avait des droits à sa couronne, eut l'habileté de les attirer à elle en mettant son sceptre dans la main du dernier de leurs rois.

Quand vous parlez des Anglo-Saxons, vous n'entendez pas, non plus, parler des Irlandais, je pense.

Les Irlandais sont de race celtique, et ne peuvent aujourd'hui l'Amérique en si grand nombre, que parce qu'ils ont été forcés de fuir la domination de cette même race avec laquelle vous leur conseillez traitement de se lier contre nous.

Is doivent être singulièrement flattés de ce que vous leur faites de leur caractère. Vous les invitez à l'ingratitude la plus noire qui se puisse imaginer, et cela de la part le plus naturel du monde, comme si vous parliez à des gens dégradés qui ont l'habitude de semblables choses.

Vous pourriez bien vous méprendre sur le compte des Irlandais, comme vous vous êtes mépris sur celui des Canadiens.

(A continuer.)

Courrier d'Amérique.

ETATS-UNIS.

S'il faut en croire une dépêche datée de Kingston (Caroline du Nord) le 8 courant et reproduite par les journaux de Charleston les Fédéraux auraient fait de grands préparatifs d'expédition à Newbern et à Marehead City et des renforts arriveraient journellement au général Foster, qui aurait actuellement plus de 50,000 hommes sous ses ordres. La dépêche en question ajoute que les Fédéraux attaqueraient à la fois Charleston, Wilmington, Weldon, et Goldsboro.

On a de récentes nouvelles de Vicksburg. L'échec du général Sherman est confirmé. Le général McClernand, qui a pris le commandement en chef fait rembarquer le corps expéditionnaire. Aux derniers avis il était arrivé à l'île No. 82, en route pour Napoléon dans l'Arkansas, où les renforts qu'il attend doivent le rejoindre.

Il a été décidé que ce serait folie de tenter une nouvelle attaque contre Vicksburg avec les troupes dont on dispose en ce moment. En conséquence les deux flottes ont levé l'ancre. On a décidé d'opérer contre quelque autre point. L'endroit est désigné, mais on a attendu de publier le nom de la place.

On dit qu' aussitôt après l'élection de M. Horatio Seymour comme gouverneur de l'Etat de New-York, des ouvertures ont été faites à M. Jefferson Davis, en faveur de la paix, et qu'elles ont été renouvelées; aux secondes propositions, les pacificateurs offraient tout le Nord paierait une indemnité de guerre, il livrerait tous les forts à des garnisons du Sud, il indemniserait pour la moins valeur des esclaves non fugitifs, et restituerait les fugitifs. L'esclavage serait autorisé sur toute l'étendue de l'ancienne Union, et les lois prohibitives de la Traite seraient rapportées. M. Jefferson Davis aurait décliné ces propositions qu'il n'a pas jugées suffisantes.

Nous ajouterons à l'appui de ce qui précède que le *Republican* de Washington dit, dans son dernier numéro, savoir de très bonne source qu' aussitôt après l'élection de M. Seymour, certains personnages se sont présentés auprès du président Davis, de la part de M. Seymour, et lui ont fait une proposition directe pour le rétablissement de l'Union. M. Davis aurait repoussé la proposition et les mandataires de M. Seymour se seraient retirés chagrins et humiliés de leur échec.

Le gouvernement de Washington vient d'apprendre, de manière à n'en pas douter, que les chefs du parti de la sécession en Europe ont souscrit cinquante millions de dollars en faveur du gouvernement des Confédérés. C'est ainsi que l'aristocratie anglaise interprète les droits et les devoirs de la neutralité.

Le Président des États-Unis a envoyé à ce sujet, dit-on, une dépêche au ministre anglais, conçue dans des termes qui permettent de la qualifier de protestation. Qu'en résultera-t-il? Le cabinet anglais ne manquera pas de répondre, comme il l'a fait pour la construction et l'armement des navires pirates, qu'il n'a aucune action sur les sujets de Sa Majesté la reine d'Angleterre.

Le 1er janvier les Sécessionnistes sous les ordres de Magruder ont pris Galveston, dans le Texas, sur la baie d'Hudson. La prise de Galveston rend un port aux Confédérés et jointe à la résistance victorieuse de Vicksburg elle peut persuader aux Sécessionnistes qu'une borne est mise aux conquêtes des Fédéraux dans cette région et leur donne l'espoir de reprendre des centres encore plus importants que Galveston. On pense même que la prise de la Nouvelle-Orléans ne serait pas chose impossible.

Banks et Farago ont laissé Baton-Rouge pour attaquer Port-Hudon sur la rive nord du Mississippi, un des postes les plus importants du Sud.

ECHOS DU SUD.

Le Président du Sud, M. Jeff. Davis, a fait un voyage dans le sud-ouest, qui a ramené l'enthousiasme des Etats confédérés et qui lui a valu une nouvelle popularité dans cette région. A Murfreesboro, à Grenada, à Mobile, à Vicksburg, M. Davis a fait des discours. Les plus importants de tous a été prononcé à Jackson, en présence de la législature du Mississippi.

Après avoir parlé de la grandeur de l'ancienne Union, M. Jefferson Davis a déclaré qu'il n'était plus permis d'y revenir, que c'était un rêve qu'il n'eût plus permis de caresser.

Le Sud est résolu à conquérir son indépendance, dit-il, soutenant la guerre pendant 20 ans. Les descendants des hommes qui ont colonisé les Carolines, la Virginie et la Géorgie ne sauraient vivre avec les puritains fils des Compagnons de Cromwell, fanatiques à l'âme étroite, gens d'intolérance politique et religieuse.

D'après M. Davis les petites villes de Vicksburg et Port Hudson sur le Mississippi, important autant au Sud que Richmond même. Il espère que si ces villes tiennent bon les Etats du Nord-Ouest finiront par se lasser d'une guerre ruineuse pour eux et profitable seulement aux fournisseurs de la Nouvelle-Angleterre. C'est de là que M. Davis attend les premiers symptômes d'un mouvement pacifique. Le Président du Sud semble peu inquiet du sort des Etats au-delà du Mississippi et il pense que non seulement le Tennessee, mais encore le Missouri et le Kentucky seront rattachés à la Confédération.

Au milieu des souffrances de la guerre le Sud a grandement amélioré sa condition économique. Des manufactures se sont partout fondées; le peuplé s'est réveillé de sa léthargie industrielle.

Quant à l'admission du Sud dans la famille des nations, ce n'est qu'une question de temps. M. Davis parle avec amertume des puissances européennes qui ont fait si promptement pour la Grèce, pour l'Italie, pour la Belgique ce qu'elle refuse de faire pour les Etats-Confédérés. "L'Angleterre refuse tout d'abord pour la reconnaissance ou la médiation, la France a fait une démarche amicale pour nous, et le jour où elle nous tendra la main, nous devons être prêts à la saisir avec reconnaissance."

Si les chefs politiques font des discours pour entretenir l'enthousiasme du Sud, il semble d'après le ton général de la presse, que la population est encore plus animée contre le Nord que ses gouvernants.

L'Inquirer de Richmond dit que quand le Nord voudra la paix, il devra reconnaître l'indépendance des Etats du Sud et souscrire aux conditions qu'il impose la justice. Le Nord proposera la paix, car le Sud ne fera aucune démarche tant qu'une portion de son sol demeurera occupée. Toute proposition qui n'aura pas pour base la reconnaissance du Sud n'obtiendra que le silence du mépris.

D'après les journaux du Sud, Bragg avait 40,000 et Rosecranz 50,000 à la bataille de Murfreesboro.

Jeunes filles, qu'un seul amant possède votre cœur! La rose vit à peine un jour, parce qu'elle accueille tous les séducteurs.

Courrier d'Europe.

Si nous en croyons le correspondant parisien de l'Ordre, nous nous expliquerions déjà l'élan de John Bull cédant à la Grèce les Iles Ionniennes. C'est de Constantinople que nous vient la lumière. On annonce qu'Angleterre a réellement demandé d'établir un dépôt de charbon à Lemnos, une des Iles de l'Archipel de la mer Egée. La possession des Iles Ionniennes était singulièrement onéreuse à l'Angleterre, l'occupation de Lemnos lui est au contraire d'un immense profit. Elle a donné ce qu'elle ne voulait plus pour avoir ce qu'elle désirait. Mais cette concession rencontre, paraît-il, des oppositions à Constantinople. On craint que cet établissement de charbon dans le voisinage des Dardanelles ne soit appelé à abriter un jour plus de soldats et de canons que de combustible.

Une grande démonstration a eu lieu à Athènes le 30 décembre. La foule a acclamé le Prince Alfred et a visité l'envoyé de l'Angleterre qui a refusé le trône de la Grèce pour le Prince Alfred, tout en promettant en même temps aux Grecs la sympathie et le bon vouloir de l'Angleterre envers eux. Les ouvriers de Manchester ont tenu un meeting dans lequel ils ont exprimé leur sympathie pour le Nord et adopté une adresse de félicitation au Président Lincoln au sujet de son message. Le maire présida la réunion et entraînait les célébrités alors présentes était le nègre Jackson ex-cocher de Jefferson Davis. Le maire s'est chargé de transmettre les résolutions du meeting au Président Lincoln avec les cordiales expressions que l'Angleterre et l'Amérique demeureront étroitement unies dans des liens fraternels.

Les relevés du revenu attestent pour l'année dernière une augmentation de recettes de £2,390,000. Les trois derniers mois comptent dans ce total pour un million et un quart. Le Times remarque à ce sujet que la crise du coton, comme cause de dommage pour la prospérité de l'Angleterre est sans importance. Le Nord Fédéral trouvera dans les chiffres ci-dessus le secret du calme et de l'attitude silencieuse dans laquelle l'Angleterre suit fermement la voie qu'elle s'est tracée. Il paraît que le fier Breton n'a pas reçu beaucoup de reconnaissance les souscriptions de l'ère Jonathan en faveur des ouvriers de l'Angleterre.

Un correspondant d'un journal de Paris dit que des renforts s'élevant à 10,000 hommes sont déclarés indisponibles pour réussir au Mexique.

Le dernier descendant du réformateur Calvin a abjuré les erreurs du protestantisme à Paris. Sa fille déjà catholique depuis plusieurs mois a l'intention de se faire religieuse. Le Corps-Législatif et le Sénat ont été convoqués le 12 janvier.

La résignation de l'ambassadeur d'Espagne à Paris a été acceptée.

La visite de l'Empereur Napoléon III, à la résidence princière du Baron de Kathchild n'a pas coûté au célèbre financier moins de 1,500,000 francs soit environ \$300,000.

La Russie est fort occupée de son organisation intérieure et des modifications à y apporter. Elle semble rentrer dans un état de progrès et de liberté jusqu'alors inconnue. C'est ainsi que l'on annonce l'abolition de la censure sur les journaux, on se réserve pourtant le droit de les supprimer. Un ukase impérial publié le 20 décembre, lève toutes les confiscations qui avaient été maintenues jusqu'à présent en Pologne. Les biens confisqués sont rendus aux Polonais rentrés dans leur pays, à ceux qui vivent dans l'exil et même à ceux qui sont nés à l'étranger.

Les lettres de Naples du 16 racontent une démonstration provoquée par l'interdiction de l'Hygiène Garibaldiennes dans un théâtre. Quelques jeunes gens ont parcouru la rue Toledo en criant: *Vivent les républicains! Vivent les brissés d'Aspromonte! A bas Lamarmora! A bas Farini!* La démonstration a été dissipée par des patrouilles.

CREDIT FONCIER.

Circulars devant être adressés aux Secrétaires-trésoriers des divers municipalités du Bas-Canada.

MONSIEUR:—

J'attire votre attention sur les délibérations du Comité Central, que vous verrez ci-dessous; ainsi que sur la Requête adoptée comme projet par le Comité.

L'importance d'avoir de l'unanimité, nécessite que tout le pays demande la même chose et sous la même forme.

Afin que cette Requête ait plus de poids, il conviendrait qu'elle fut signée en masse, par tout le monde; et le Comité espère que les signatures dans votre paroisse ne seront pas les moins nombreuses.

Vous remarquerez qu'il est nécessaire, d'après un règlement de la Chambre d'Assemblée, que la Requête soit écrite à la main et que la feuille sur laquelle elle est écrite contienne au moins trois signatures. Les autres feuilles, qui ne contiendront que des signatures, seront annexées à la feuille contenant la Requête.

L'opposition à la mesure du Crédit Foncier sera formidable de la part du Haut-Canada. Signons la Requête en masse. Qu'elle soit prête à envoyer au Représentant du Comité, pour qu'il la présente le premier jour de la Session. Il n'y a pas de temps à perdre.

Si vous n'avez pas encore eu d'assemblée dans votre localité pour Ratifier les délibérations des délégués à la convention tenue à St. Hyacinthe, le 17 décembre 1862, il serait à désirer que vous vous en occupiez au plutôt, et faire publier vos procédés dans les journaux.

J'ai l'honneur d'être, Votre obéissant serviteur, G. BOUCHERVILLE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 13 Janvier, 1863. Présents:—MM. Morison, de Boucherville, P. Lamothe, C. Després et Mercier.

M. le président ayant pris son siège le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Il est alors proposé par Pierre Lamothe, Ecr., secondé par E. R. L. C. Després, Ecr., Attendu qu'il a été décidé par la convention des délégués, tenue à St. Hyacinthe les 15 et 16 avril dernier;

Que tout actionnaire devra être souscripteur;

Attendu qu'il a été décidé par la convention des délégués, tenue à St. Hyacinthe le 17 décembre dernier, "Que la Banque ne saurait négocier son papier, ou les Bons qu'elle émettrait pour se procurer les capitaux nécessaires à des conditions avantageuses, sans que le gouvernement lui donne son aide ou lui accorde sa garantie. Que cette assemblée espère et que tous les cultivateurs du Bas-Canada s'attendent à ce que le gouvernement accorde cette garantie";

Attendu qu'il est de toute importance d'obtenir la garantie provinciale, et qu'il est nécessaire pour obtenir le concours de toutes les classes de la population tant du Haut que du Bas-Canada, d'inspirer la plus grande confiance dans l'administration du Crédit Foncier, en les intéressant personnellement et pécuniairement dans son bon fonctionnement. Il est en conséquence résolu:

1o. Que le Capital Social du Crédit Foncier devrait être de un million de dollars divisé en dix mille actions de cent dollars chacune.

2o. Qu'une Requête à la Législature basée sur la résolution ci-dessus et embrassant les bases et les principes adoptés par la convention le 17 décembre dernier soit préparée, et envoyée dans chaque paroisse pour être signée.

La Requête suivante, après discussion est unanimement adoptée.

Aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative du Canada.

La Requête des Soussignés,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:—

Que les circonstances dans lesquelles se trouve le Bas-Canada demandent impérieusement la création d'une Banque de Crédit Foncier, qui soit assise sur des bases solides et en rapport avec les besoins et les ressources de la classe agricole;

Que la Banque de Crédit Foncier devrait être créée au Capital Social de un million de dollars, divisé en dix mille actions de cent dollars chacune;

Que la garantie provinciale est nécessaire pour faciliter la négociation des Bons du Crédit Foncier à un taux d'intérêt raisonnable et à des conditions avantageuses;

Que la garantie provinciale doit être accordée au Crédit Foncier pour un montant qui ne dépasse pas vingt millions de dollars; qui ne devra lui être fourni qu'à fur et mesure de ses besoins, et sur dépôt des obligations hypothécaires des emprunteurs pour un même montant;

Que la garantie provinciale ne devrait entraîner aucun contrôle de sa part sur les opérations du Crédit Foncier; mais seulement un droit de surveillance pour s'assurer qu'il n'agit que dans les limites de la loi et de ses attributions;

Que l'autorité à payer par l'emprunteur doit comprendre l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration;

Que l'intérêt devrait être réglé sur le taux d'intérêt auquel le Crédit Foncier aura négocié son papier;

Que les frais d'administration doivent être fixés à un pour cent;

Que le taux de l'amortissement doit être facultatif de la part de l'emprunteur, et réglé dans son obligation d'emprunt; pourvu que sa dette ne puisse s'amortir plutôt que dans cinquante ans; avec faculté néanmoins de se libérer à volonté après trois mois d'avis;

Que le Crédit Foncier doit être revêtu d'amples pouvoirs de se faire payer;

Qu'en attendant la réforme du régime hypothécaire, le Crédit Foncier doit avoir le moyen de s'assurer des hypothèques occultes qui peuvent exister sur les propriétés qu'on désirera lui hypothéquer, et le droit de les faire payer promptement, simplement et économiquement;

Et vos Requêteurs ne cesseront de prier:

3o. Qu'il est important que la Législature s'occupe de la réforme du régime hypothécaire; de manière à faire disparaître toutes les hypothèques occultes, et à pourvoir à ce que toute hypothèque soit enregistrée contre la propriété; et que cette propriété soit désignée par numéro, afin de faciliter les recherches aux bureaux d'enregistrement.

vous dire qu'il y a, à St. Pie, le produit quel qu'il soit. Malheureusement le mouvement favorable à l'organisation d'une compagnie de volontaires qui s'était d'abord fait n'avait produit aucun résultat pratique. Nous en étions là lorsque le hasard ou une bonne idée inspira à deux de vos belles compagnies de volontaires de venir visiter les paisibles habitants de ce village. Cette visite s'est faite mardi dernier, jour des Rois; elle a été aussi agréable qu'inusitée et extra-ordinaire. J'ajouterai qu'elle a produit un bon effet. La vue de ces carabiniers bien vêtus nous a réveillés et fait sortir de cet état d'indifférence dans lequel nous étions tombés au sujet de l'organisation militaire. La visite de ces deux compagnies qui, comme vous le savez sans doute, n'étaient autres que celles des capitaines St. Germain et Nelson, n'a pas été longue, mais elle l'a été assez pour ouvrir les yeux à nos jeunes gens et leur donner l'idée de former à St. Pie, une compagnie militaire.

Les deux compagnies sont arrivées à St. Pie vers les neuf heures; elles se rendirent à l'église, après avoir déposé leurs armes dans un hôtel du village, et assistèrent à la Messe où les Diles. Boulay, s'étaient chargés du Chant et de la Musique; c'est dire que l'un et l'autre furent charmants car l'on connaît l'habileté d'exécution et les belles voix de ces demoiselles. Une réception officielle avait été préparée par le Maire, mais elle n'a pu être faite à cause du mauvais temps. Grand nombre de jeunes gens du village s'étaient organisés en corps et devaient saluer l'arrivée de leurs frères d'armes de plusieurs décharges de fusil.

Il est à regretter que le temps et les chemins ne nous aient pas permis de faire aux volontaires de St. Hyacinthe la réception qu'on aurait désiré leur faire. Mais la chose n'était vraiment impossible, comme l'a si bien exprimé M. le Maire du village, dans quelques mots adressés aux compagnies lors de leur départ. La pluie et le mauvais état des routes ont mis obstacle à toute démonstration de ce genre. Nous avons même été privés du plaisir de voir les volontaires parader dans nos rues et exécuter les belles évolutions que je leur ai vu exécuter à St. Hyacinthe. Malgré cela, la visite de mardi dernier ne sera pas sans avoir produit un bon résultat, et j'aime à espérer, M. le Rédacteur, que vos volontaires auront pour beaucoup contribué à la formation d'une compagnie militaire dans St. Pie. Ce sera pour eux un mérite et un honneur de plus.

Je me flatte de l'espérance, M. le Rédacteur, que j'aurai sous peu le plaisir de vous informer que St. Pie possède une compagnie militaire, régulièrement organisée. Le gouvernement offre aux compagnies des avantages qu'il ne leur offrait pas d'abord. Aussitôt qu'une compagnie est formée, elle reçoit ses uniformes, ses accoutrements et ses fusils. Pourquoi ne pas profiter de l'avantage? Pourquoi les habitants de St. Pie ne feraient-ils pas comme les habitants de St. Hyacinthe?

Votre tout dévoué,

P. B.

P.S.—J'apprends que M. le Maire est à la tête du mouvement, que déjà trente ou quarante noms sont sur la liste, et qu'une compagnie sera organisée avant peu à St. Pie.—P.B.

ROXTON FALLS, 5 Janvier, 1863.

Monsieur le Rédacteur.

Le mouvement qui s'opère en faveur de la création d'une Banque de Crédit Foncier, étant universel dans le Bas-Canada, dans nos townships comme dans vos paroisses, je vous prie bien de ne pas être trop étroit si j'ose vous prier d'insérer dans votre journal, la présente lettre, dont le but est d'attirer l'attention de M. de Boucherville sur certaines considérations que, j'en ai la confiance, ne resteront pas indifférentes à son cœur patriotique.

Quoique je n'aie pas encore eu le loisir ni l'avantage d'étudier avec soin le projet de ce Monsieur, à cet égard. Je sais néanmoins que ses dispositions, en ce qu'elles concernent la garantie que l'emprunteur devra donner à la Banque, ont été conçues pour l'accommodation générale, et ne comportent aucune règle spéciale pour nos townships.

Cette garantie que l'emprunteur devra donner à la Banque, consistant en une hypothèque prise sur un terrain dont le titre et le certificat d'estimation devront être préalablement exhibés, ne pourra pas être offerte par la grande, mais très grande majorité de nos colons, pour la raison toute simple qu'ils n'ont pas d'autre titre que des promesses de la Banque.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique! C'est ainsi que M. de Boucherville, en élaborant avec tant de soin son excellent projet, a souvent senti son cœur plein de patriotisme, bondir à la pensée que l'on pourrait se servir de cette Banque, comme d'un puissant levier devant accélérer considérablement le mouvement de colonisation qui se fait sentir par tout le pays.

Comme nos townships ont besoin et plus besoin que vos paroisses, de cette Banque et de ses avantages précieux, je vais oser soumettre à ce Monsieur, un bien modeste plan que vous aurez la bonté, n'est-ce pas, M. le Rédacteur, dans l'intérêt de la colonisation, de commenter, discuter et perfectionner autant que le besoin vous semblera l'exiger.

Le voici:

1. Etablissement d'une succursale de la Banque à Sherbrooke, ville où demeure le commissaire de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, lequel a le droit de signer les contrats que consent cette Compagnie;

2. Nomination de ce commissaire à la charge de caissier de la Banque, afin qu'après avoir perçu l'argent de cette Banque il le retire aussitôt en qualité de commissaire, donne à l'emprunteur un contrat de vente de la propriété qu'il tiendra alors en vertu de sa promesse de vendre, et qu'il hypothéquera ensuite pour sa sûreté du paiement de la somme empruntée;

3. Que la somme prêtée soit suffisante pour le paiement du prix de rentes de la propriété immobilière offerte comme garantie;

4. Certificat du bureau d'enregistrement,

attestant qu'il n'existe aucune hypothèque enregistrée, prise sur le terrain que l'on veut hypothéquer;

5. Qu'une somme de seulement soit prêtée par chaque cent piastres d'évaluation, et pour encourager plus efficacement la colonisation, qu'il ne soit prêtée aucune somme qu'à moins qu'une quantité spécifiée d'acres de terre soit en culture sur le terrain que l'emprunteur voudra hypothéquer;

6. Obligation par le conseil municipal de chaque township, de donner à chaque personne qui le demandera, un certificat d'estimation de son terrain et de la quantité d'acres de terre qui s'y trouve en culture;

7. Responsabilité par le conseil municipal, de toutes les omissions ou fausses représentations qui pourraient se glisser dans ces certificats et amoindrir les sécurités offertes à la Banque;

8. Droit à chaque conseil d'exiger de chaque personne qui réclamera tel certificat la somme de pour frais de visite, recherches, &c., &c.

Veuillez accepter, L'assurance de ma considération sincère, A. V. T. BEAUCHEMIN.

L'intention des promoteurs de la Banque de Crédit Foncier est spécialement pour l'amélioration de la situation de la classe agricole, le défrichement des terres nouvelles dans les townships et leur colonisation; il n'y a pas de doute qu'une Succursale sera établie à Sherbrooke. La Direction du Crédit Foncier devra s'occuper des moyens de faciliter aux colons l'acquisition de lot de la Compagnie des Terres ou d'autres. Ed.

Monsieur le Rédacteur.

Votre correspondant du dernier numéro de votre journal, ayant nom Raxton me rappelle le Renard qui ne pouvait mettre la patte sur une des plus belles poules de son espèce disant qu'elle était maigre. Aux allures de votre correspondant, je devine l'individu. Dans tous les cas je suis heureux d'apprendre pour la centième fois, que sur la moitié ouest du lot No. 23, dans le 3e Rang de Roxton, il existe une mine de cuivre d'une richesse incalculable. J'en suis d'autant plus content que parmi les propriétaires de cette mine j'ai le plaisir de compter des amis. Le seul reproche que je puis faire à M. Raxton, c'est de chercher à déprécier l'autre moitié du lot ci-dessus appartenant à la Compagnie "Preston et Lafontaine," sur laquelle il y a une mine de cuivre aussi riche que celle dont il parle. d'ailleurs la chose est bien facile à comprendre; le lot No. 23 se trouvant partagé en deux la mine l'est aussi. J'appartiens à la société "Preston et Lafontaine" et je puis assurer M. Raxton que si son M. Duval ne lui met pas sa main sur la tête, il trouvera que ça va. Nous nous occupons fort peu de l'opinion de M. Raxton et de ses pareils sur la compte de notre société. Si elle demeure dans les concessions de Belair ou M. Raxton voudrait probablement être fixé, elle possède un titre légal sur la propriété qu'elle a dans le 3e Rang de Roxton. Pour l'information de ce dernier, de ses pareils et du public en général, je dois dire que notre société a décidé l'exploitation de sa mine, sur une grande échelle, au printemps prochain.

Tout à vous, J. L. LAFONTAINE. St. Ours, 10 Janvier, 1863.

Nous reproduisons à la demande de M. J. Perrault, la Correspondance qu'il a publiée dans le Colonisateur, qui est une réponse à celle insérée dans notre dernière feuille, que nous avons également reproduite du même journal.

MM. les Rédacteurs.

Si ce n'était un fait acquis que tous les hommes sincèrement dévoués aux intérêts publics, sont en butte aux insinuations les plus malveillantes et les plus fausses des médisances jalouses, je ne m'expliquerais pas les accusations de votre correspondant anonyme, insérées dans votre dernier numéro. Heureusement que l'opinion sait faire justice de ces crailleries impuissantes et que la classe agricole sait reconnaître la sincérité de la fourberie. Le succès de la Revue Agricola et du Lower Canada Agriculturist après 18 mois d'existence, me dispense de refuser l'avance de votre correspondant, que ses publications ne rencontrent pas l'approbation de tous leurs lecteurs. Les noms les plus compétents m'ont fait l'honneur de me féliciter sur ma Direction, et ces félicitations me sont venues non-seulement du Canada, mais des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France. Peut-être est-ce une illusion de ma part, mais ces appréciations, signées des noms les plus flatteurs, me dédomment amplement de la malveillance de votre correspondant de Belair, trop modeste, sans doute, pour signer ses écrits, d'un nom qui doit être brillant, s'il faut en croire l'appréciation cavalière qu'il fait de la Revue.

Votre correspondant sait parfaitement que la chancellerie d'Agriculture a le droit d'imposer l'abonnement au journal officiel. La loi établit de plus que chaque société devra annoncer ses expositions. Or, le prix de ces annonces s'est élevé en moyenne à \$20 par année. La Chambre a changé l'obligation d'annoncer pour celle de s'abonner à 20 numéros de la Revue, dont le prix est de \$20. En sorte qu'aujourd'hui, pour le même montant, les sociétés ont leurs annonces, plus vingt abonnements en sus, qu'elles distribuent dans le comté et dont elles retirent la valeur. Cette mesure, en assurant la publication de la Revue, a été tellement précieuse que plus de la moitié des sociétés reçoivent cette année, non plus vingt, mais quarante abonnements, bien qu'elles ne soient obligées de l'en recevoir que vingt.

Votre correspondant peut crier, je le défie de trouver une seule voix pour se joindre à la sienne. Il parle de menées sordides, là où je ne vois que l'expression indépendante et ferme de sociétés du Bas-Canada, qui, dans les dernières élections ont remplacé des capacités douteuses par des hommes de poids; joignant à une haute position sociale une influence puissante, toute en faveur de notre progrès. C'est depuis cette époque surtout que la Chambre d'Agriculture a pu imprimer au pays ces élan vers les améliorations agricoles que nous constatons dans toute la province. Les prochaines élections, n'en doutons pas, seront une approbation éclatante de leurs efforts, et n'en dédaigne à votre correspondant, il n'y aura pas de changement parmi les membres élus.

En terminant, j'aimerais beaucoup à savoir de votre correspondant, qu'il est très fort en imprimerie, combien de temps avec \$2,000 il publierait La Revue Agricola et le Lower Canada Agriculturist, à 1,200 pages de breveté par année et à 6,000 numéros. Pour moi je dois lui avouer que sous des conditions meilleures que celles qui me sont faites aujourd'hui, je serai forcé de diminuer le nombre de pages chaque mois et de me restreindre à mon contrat. Car j'ai eu l'égoïsme de donner 600 pages de matière de plus par année que ne le comporte mon engagement avec la Chambre d'Agriculture. Il est vrai, comme dit votre correspondant, "que je travaille à faire tomber dans ma bourse, les fonds que la province paie pour l'avancement de l'agriculture."

J. PERRAULT, Directeur de La Revue Agricola et du Lower Canada Agriculturist.

Crédit Foncier.

RATIFICATIONS.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St. Dominique, comté de Bagot, tenue le 1er janvier, 1863, à la porte de l'église, à l'issue du service divin du matin, dans le but de prendre en considération l'œuvre bienfaisante d'une Banque de Crédit Foncier en Bas-Canada. Il est proposé par M. Ant. Casavant, conseiller, secondé par P. R. Chagnon, Ecr., N. P.: Que M. J. B. Beaudry, maire de la paroisse, soit pris de présider l'Assemblée, et J. B. Chagnon, M. D., d'agir comme secrétaire.

Le président ayant fait connaître à l'Assemblée en termes bien appropriés, les avantages que les cultivateurs pourraient retirer d'une telle institution.

Proposé par M. Louis Plénoix, secondé par B. Chagnon, cultivateur, il est résolu: Que les habitants de St. Dominique en général, sentent un besoin urgent d'une Banque de Crédit Foncier en Bas-Canada.

Proposé par P. R. Chagnon, N. P., secondé par J. Monette, N. P., il est résolu: Que les habitants de St. Dominique, vu la marche favorable et progressive qu'avaient prise les délégués de la grande assemblée le 17 ultimo, à St. Hyacinthe, pour en venir à un heureux résultat, confirment et ratifient en entier les précédents émanés de la dite assemblée.

Proposé par M. M. Mowette, commissaire, secondé par M. Christophe Houle, conseiller, il est résolu: Que les habitants de St. Dominique se nourrissent de l'espoir, que le gouvernement, loin de refuser sa garantie aux Bons de la Banque pour l'emprunt de fonds en Europe, s'empresse au contraire de se rendre aux vœux de tout un peuple qui la réclame à juste titre.

Proposé par M. L. Ménard, secondé par M. J. B. Beaudry, il est résolu: Que les habitants de St. Dominique, ne cessant pas de rester ingrats envers leur bienfaiteur, désirent payer cordialement et publiquement, leur tribut de reconnaissance à celui dont les talents, un travail continu et même l'argent ont été mis en œuvre pour doter son pays et le sauver d'une ruine pécuniaire, à M. Geo. de Boucherville.

Proposé par M. R. Beaudry, secondé par M. J. Gagnon, conseiller, il est résolu: Qu'il paraîtrait juste aux habitants de St. Dominique que M. Geo. de Boucherville occupât un siège au prochain parlement, afin d'adhérer lui-même fortement à l'institution à laquelle il veut donner naissance.

Proposé par M. Ant. Casavant, conseiller, secondé par M. J. Chagnon, il est résolu: Qu'un comité local soit formé afin de prendre en considération certaines affaires concernant le Crédit Foncier, et en conséquence sont élus les Messieurs suivants: J. O. Beaudry, L. Leclerc et Ant. Casavant tous trois du Comité Central; Messieurs J. B. Beaudry, maire, M. Moussette, Pierre Despart, le Dr. Chagnon, Ant. Laroque, J. Gagnon, J. B. Chagnon, B. Marois et Simon Gervais.

Proposé par M. Ant. Casavant, conseiller, secondé par M. J. B. Beaudry, il est résolu: Qu'une requête soit faite et signée par tous les habitants de St. Dominique, pétitionnant les trois branches de la législature sur la création d'une Banque de Crédit Foncier en Bas-Canada.

Proposé par M. S. Gervais, secondé par M. Fr. L'Heureux: Que les habitants de St. Dominique, n'ignorant pas le travail assidu que le Comité Central a fait pour la prospérité du Crédit Foncier, prient celui-ci d'accepter mille remerciements de leur part. Agréé.

Proposé par M. O. Audette, secondé par P. R. Chagnon, Ecr., N. P.: Que des remerciements soient votés à Ant. Casavant pour s'être, d'après les vœux des habitants de St. Dominique, transporté à St. Hyacinthe le 17 ultimo, agissant en sa qualité de député de paroisse.

Proposé par M. J. B. Beaudry, secondé par M. M. Degre: Que des remerciements bien mérités soient votés à la presse en faveur du Crédit Foncier, et particulièrement au Courrier de St. Hyacinthe, dont le dévouement n'a paru faire défaut en aucune circonstance. Agréé.

Proposé par M. Fr. Audette, secondé par M. B. Chagnon, que des remerciements soient votés à M. le président et à M. le secrétaire pour leur habileté dans la conduite de cette assemblée.

Proposé par M. C. Despart, secondé par M. J. Guigère, il est résolu: Que les précédents de cette assemblée soient publiés dans le Courrier de St. Hyacinthe, le Canadien, le Pays et l'Ere Nouvelle. Les audites résolutions ayant été lues et approuvées, l'Assemblée se dispersa.

J. B. BEAUDRY, Président. J. B. CHAGNON, Secrétaire.

A une assemblée des habitants de la paroisse de St. Modeste, dans le comté de Temiscouata, tenue en la salle des séances du conseil municipal de la dite paroisse, le 2 janvier 1863, convoquée par M. Levasseur, Ecr., maire de la dite paroisse.

Le dit Michel Levasseur, Ecr., fut unanimement élu président, et M. Narcisse Miville, secrétaire. Il fut proposé et résolu unanimement:

1. Que cette assemblée soit avec plaisir les délégués qui se sont pour parvenir à faire établir une Banque de Crédit Foncier en cette province.

2. Qu'elle croit que l'établissement d'une semblable Banque en facilitant aux cultivateurs l'avantage de se procurer des capitaux à un taux d'intérêt raisonnable, ramènerait le courage et l'énergie chez un grand nombre qui sont aujourd'hui obligés d'emprunter à des taux très élevés, dorénavant une grande valeur à la propriété foncière et aurait surtout l'effet de favoriser tout spécialement la colonisation;

3. Que cette paroisse sympathise dans tout ce qui a été fait pour parvenir à l'établissement de cette Banque et fera tout ce qu'elle pourra pour en hâter l'établissement.

4. Que copie des présentes résolutions soient transmises au Comité Central à St. Hyacinthe. Le tout approuvé à l'unanimité.

M. LEVASSEUR, Président. N. MIVILLE, Secrétaire.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St. Marie de Monroir, comté de Rouville, district de St. Hyacinthe, tenue le 6 janvier 1863, à la porte de l'église, à l'issue du service divin, dans les intérêts de l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier.

Proposé par Pascal Bédard, conseiller, secondé par J. A. Archambault, Ecr., maire du village de Mariville: Que Victor Robert, Ecr., maire de la paroisse de St. Marie de Monroir, soit pris d'agir comme président et A. Lamothe, comme secrétaire de cette assemblée.

Le but de l'Assemblée ayant été expliqué par M. le président et les résolutions suivantes furent passées à l'unanimité:

Proposé par J. A. Archambault, Ecr., maire du village de Mariville, secondé par J. H. E. Viens, capitaine de milice: Il est résolu que les habitants de cette paroisse approuvent et ratifient par les présentes, les précédents des délégués du Crédit Foncier, tenu à St. Hyacinthe le 17 décembre, 1862.

Proposé par Eypolite N. deau, capitaine de milice, secondé par Pascal Bédard, conseiller: Que les habitants de cette paroisse espèrent que l'Hon. L. T. Drummond, membre du comté de Rouville, fera tous ses efforts pour que la législature s'occupe le plus tôt possible de l'établissement de la Banque de Crédit Foncier, et que le gouvernement accorde sa garantie aux Bons qui seront émis par cette Banque.

Proposé par Damase Rivest, cultivateur, secondé par Christophe Guillet, conseiller: Que des remerciements soient votés à G. de Boucherville, Ecr., pour les services qu'il a rendus et qu'il rend actuellement à la classe agricole du Bas-Canada, et pour les sacrifices pécuniaires qu'il s'est imposés à l'égard de la Banque de Crédit Foncier.

Proposé par Zéphirin Bélanger, commissaire, secondé par J. B. Lebeau, cultivateur: Qu'une copie des précédents de cette assemblée soit transmise à l'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., pour le comté de Rouville, pour l'informer que les habitants de cette paroisse désirent ardemment la création de la Banque de Crédit Foncier.

Proposé par Toussaint Mitguy, commissaire, secondé par Hubert Gagnon, cultivateur: Que les précédents de cette assemblée soient publiés dans le Courrier de St. Hyacinthe, le Pays et la Minerve.

Proposé par Z. Bélanger, secondé par Toussaint Mitguy: Que des remerciements soient votés à M. le président et au secrétaire de cette assemblée.

VICTOR ROBERT, Président. A. LAMOTHE, Secrétaire.

Nouvelles et Faits Divers.

Les mines d'Acton s'exploitent avec une grande activité. On vient de découvrir un banc de minéral d'une richesse extraordinaire. On retire des mines 150 quarts de minerais préparé par jour et on se propose d'en retirer 4000 quarts durant ce mois. La Compagnie vient de faire à ses employés un paiement de 5,000 piastres dont 3,000 piastres en or.—Communique.

Nombre de Baptêmes, Mariages et Sépultures faits à Acton durant l'année 1862.

Baptêmes..... 196
Mariages..... 26
Sépultures..... 76

Population catholique du village d'Acton-Vaie:

270 familles,
910 communicants,
1585 âmes.

Population catholique de St. Theodore d'Acton:

1220 âmes,
546 communicants.

Le recensement des Rangs de St. André d'Acton est encore à faire.

En 1858 il n'y avait dans tout le township d'Acton, y compris le village, que 1,100 âmes, 445 communicants.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BAGOT.—A l'assemblée générale et annuelle des membres de cette Société, tenue à St. Lihore, lundi, le 12 janvier courant, les personnes suivantes ont été élues officiers et directeurs pour l'année 1863:

Président.—Urgèle Desmarais, Ecr.

Vice-Président.—John Henderson, Ecr.

Secrétaire-Trésorier.—P. S. Gendron, Ecr.

Directeurs.—Messieurs Alexis Oumet, Jacques Gagnon, Joseph Geoffrin, Cyrien Lefebvre, Joachim Mallette, Ant. Bernier et Eusèbe Benoit.

Membres de la Chambre d'Agriculture.

—L'Hon. L. V. Sciotte, Major Campbell, Maurice Lambronne, Ecr., M. P. P., et N. R. Watts, Ecr.

ACADEMIE DES LOIS.—Nous apprenons que messieurs les étudiants en droit et en loi de cette ville, vont avoir une assemblée, ce soir, pour procéder à l'élection des nouveaux officiers pour l'Académie des Lois. L'étude des lois est très difficile, surtout en ce pays; mais elle est belle et offre un vaste champ à l'intelligence. En se réunissant en société pour discuter les questions les plus ardues de la loi, nos amis, les étudiants de St. Hyacinthe, ont pris le meilleur moyen de rendre leurs études plus profitables et en même temps plus agréables. Nous les félicitons bien cordialement sur leur entreprise et nous leur souhaitons de persévérer et de travailler courageusement, bien persuadé qu'ils rencontreront bien plus de satisfaction et de contentement dans ces soirées laborieuses que dans les paisirs que le monde peut leur offrir.—Communique.

Un fait assez curieux vient d'être mis au jour par la publication du rapport annuel du Comptroller de l'Etat de New-York. Il dit, en donnant son rapport des argent dépensés pour la défense de l'Etat, que quand on craignait des hostilités immédiates avec la Grande-Bretagne, durant la difficulté du Trent, une grande quantité de bois fut achetée au prix de \$79,228-96, pour bloquer le port de New-York avec un radeau (raft).

LES EXECUTIONS DU MINNESOTA.—Nous avons publié il y a quelques jours une dépêche télégraphique annonçant l'exécution des Indiens condamnés par suite du récent massacre des blancs dans le Minnesota. Une correspondance de Mankato donne les détails suivants sur ce lugubre épisode.

"La veille du jour fixé, les condamnés furent autorisés à recevoir les adieux de leurs parents et de leurs amis. Ils purent

aussi écrire à leurs familles éloignées, à leurs femmes et à leurs enfants. Plusieurs de ces lettres mériteraient d'être recueillies, et seraient une bonne fortune pour un romancier; les unes étaient empreintes de sentiments religieux qui sont communs à toutes les races humaines; d'autres renfermaient des conseils de paix et d'amitié à l'égard des blancs; d'autres encore se distinguaient par cette résignation farouche qui accepte la vengeance comme le droit de la guerre, et repousse la soumission comme indigne des fiers enfants de la nature.

"Un jeune homme envoyait sa pipe à sa fiancée, et lui légua les cheveux perdus dans son wigwam, en lui donnant l'ordre de les attacher à la crinière du premier cheval qui monterait son premier enfant; un vieillard engageait ses amis à ne pas pleurer sa mort: "J'étais trop vieux, dit-il, pour vivre longtemps, et j'ai bon espoir d'aller tout droit dans le sein du Grand Esprit, où je serai heureux pour toujours."

"Les condamnés avaient fait, pour le jour suprême, une toilette spéciale; la plupart s'étaient décorés le visage, les épaules et les bras, de peintures symboliques, et portaient fièrement ces insignes de la mort. La dernière nuit se passa en chants funèbres, que l'on aurait pu plutôt pour une représentation théâtrale que pour un véritable cantique d'agonie, car les intervalles en étaient remplis par des conversations et des rires où il eût été difficile de saisir aucun symptôme des terribles préoccupations du lendemain.

"Enfin le jour fatal arriva. A sept heures et demie du matin les prisonniers furent débarrassés de leurs chaînes, et on leur lia les coudes derrière le dos. L'un d'eux, nommé le Chien-Blanc, demanda à n'être pas attaché, disant fièrement qu'il saurait mourir sans y être forcé. D'autres déclaraient qu'ils avaient été entraînés à la guerre par Little Crow, Young Six et Big Eagle, et qu'ils mouraient contents si les auteurs de leurs maux mouraient avec eux. Tous entonnèrent en chœur le chant de mort.

Plusieurs furent jusqu'au dernier moment; quelques-uns, même après que le capuchon mortuaire ont été abaisés sur leur visage, avaient encore le cigare ou la pipe, passé dans l'ouverture correspondant à la bouche.

"L'accomplissement de cette formalité, l'abaissement du capuchon, fut une des scènes les plus bizarres de cette étrange cérémonie. Tous ces hommes, qui s'étaient parés comme pour une fête, s'attendaient évidemment à faire montre, en montant à l'échafaud, de leur force d'âme et du mépris de la mort qui fait l'orgueil de leur race. Mais quand ils virent deux ou trois d'entre eux accoutés d'un masque qui n'avait rien d'héroïque et qui les dépouillait de leur sauvage prestige, un mouvement de déception et de dégoût parcourut leurs rangs avec un frisson de colère, et peu s'en fallut qu'ils ne se livrassent à un effort désespéré pour reconquérir au moins l'indépendance de leur fierté. Une prostration subite succéda à l'exaltation qui régnait un moment auparavant parmi eux, et la scène prit dès lors un aspect de morne résignation qui ne fut plus interrompu jusqu'à l'heure suprême.

"Enfin, les condamnés furent conduits en procession sur la plateforme où étaient dressés les gibets. Trois roulements successifs de tambour se firent entendre, la plateforme toute entière tomba sous leurs pieds et ils restèrent suspendus entre le ciel et la terre. Une corde cassa et Rattling Runner tomba sur le sol; mais déjà il avait reçu le coup fatal, car il donnait à peine quelques signes de vie; il fut rattaché au gibet, et vingt minutes après le signal, la population assemblée n'avait plus à contempler que trente-neuf cadavres.

"A dix heures et demie, les cordes furent coupées, et les corps recueillis dans quatre chariots de l'armée qui les conduisirent à la porte de la ville où une fosse commune avait été préparée. Ils y furent déposés enveloppés dans leurs couvertures, et une couche de quatre pieds de terre, formant un léger monticule, marque désormais la place de cette hecatombe judiciaire.

"Pendant l'exécution, les autres condamnés indiens avaient pu, du fond de leur prison, entendre les chants funèbres de leurs frères, les préparatifs de mort, les rumeurs de la foule et les roulements du tambour. Ils étaient restés plongés dans une muette stupeur, et s'étaient roulés à terre, la tête enveloppée dans leurs vêtements. Un petit nombre d'Indiens libres ont assisté à la scène et sont restés mêlés à la foule sans donner d'autres signes que ceux de la plus parfaite indifférence.

Naissance.

A Ste. Scholastique, le 12 courant, la Dame de Charles Maril, Ecr., avocat, a mis au monde une fille.

Mariage.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 14 courant, par Messire R. Lecours, Charles Nelson, Ecr., marchand de cette ville, fils de Wolfred Nelson, Ecr., M. D., à Dlle. Marie-Elmire-Virginie Leclerc, première fille de P. E. Leclerc, Ecr., lieutenant de milice.

Décès.

A Ste. Marie de Monroir, le 1er Janvier, Dame Virginie Monty, épouse de Felix Fontaine, Ecr., N. P., à l'âge de 21 ans.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, le DIX-SEPT JANVIER courant, à LUXE, heure après-midi, en la Salle Publique du Marché de la Cité de St. Hyacinthe, aura lieu L'ASSEMBLÉE ANNUELLE de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, pour l'élection des Officiers et Directeurs, et pour les autres affaires de la dite Société.

Par ordre de D. G. MORISON, Président. Ls. TACHE, Secrétaire-Trésorier.

St. Hyacinthe, 7 Janvier 1863.

AVIS.

JE SOUS-SIGNE, PRIE LES CREANCIERS de M. J. B. ST. DENIS, ci-devant marchand de St. Hyacinthe, actuellement absent de cette province, de leur faire leurs réclamations contre le dit J. B. St. Denis. Ceux de Montréal, à mon bureau d'affaires, ceux de St. Hyacinthe, etc., au bureau de M. Bourgeois et Bachand, avocats, de St. Hyacinthe, et ceux qui doivent sont requis de payer sans délai.

E. B. DUFORT,

Curateur. No. 62, rue des Commissaires. Montréal, 3 Janvier 1863.

CADEAUX pour les FETES.

Importé récemment à la Librairie de Max. A. Kéroack, un grand assortiment de CADEAUX pour les Fêtes, tels que:

ALBUMS POUR PORTRAITS,

ALBUMS A DESSINS, CARTES A JOUER, Cartes de Visites.

Un grand choix d'articles en Argent, Vermeil, Pierres, objets en Porcelaine, Plastique, etc.

Un grand nombre de magnifiques gravures et lithographies, comprenant: saintes, fantaisies, portraits, vignettes, &c.

NOUVEAUTE:

TABAC.

POISSON FRAIS!

Alphonse Kérouck a l'honneur d'informer le public de St. Hyacinthe et des alentours qu'il tient constamment en mains des

Huîtres Fraîches

De Caraquette et de Bonetouches.

POISSON FRAIS DE PORTLAND.

Tout espèce de TABAC HACHÉ, tel que

CAYANISH, HONEY DEW,

HAVANA, TURKISH, &c., &c.

Ainsi que Tabac en Poudre.

CIGARES: CONCHAS,

ZOUAVES, OPERA,

"PRINCE DE GALLES," &c., &c.

Bâtisse Archambault, Rue Cascades,

St. HYACINTHE, 4 Décembre, 1862.

IMPORTATION D'ANGLETERRE.

Le Soussigné attire l'attention du public sur la NOUVELLE IMPORTATION qu'il reçoit actuellement d'Angleterre et d'Écosse, consistant en toutes espèces de

Ferroveries.

Quincaillerie.

Qu'il vendra à des prix très réduits.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin et sous le plus court délai.

LÉONARD BOIVIN.

St. Hyacinthe, 11 Novembre, 1862.

ASSORTIMENT COMPLET

de

Livres de Prières et de Littérature; Livres et

fouritures d'Écoles; Livres de Comptes et four-

nitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fan-

taisie; Cartes, Images, Médailles; Christe, Cha-

pelets, Médailles et médailles; Peinture, Boîtes de

Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie;

Bijouterie, Montres, Horloges, Mirrors; Parfumerie,

Brosses, Peignes; Vases, Fleurs, Statues en

Porcelaine; Tapissierie Anglaise et Américaine;

Cartes à jouer, (agence pour le Canada).

Nos caves sont toujours pourvues de Vins et

d'Écarts de Vin de qualité supérieure.

J. B. ROLLAND & FILS.

Léonard Beaudry

Marchand Bijoutier et Horloger.

Le Magasin si populaire et si renommé de M.

BEAUDRY, est toujours ouvert depuis le 12 Mai

courant, dans cet immense édifice en pierre, au

Coin des Rues St. Antoine et St. François

PLACE DU MARCHÉ.

(Ci-devant occupée par M. E. Benoit, dit Livernois.)

M. Beaudry a considérablement agrandi son

local et fait une augmentation très grande dans

son Assortiment de JOUAILLERIES et BIJOU-

TERIES, telles que:

Montres de toutes

descriptions, Horloges

Épigrammes en Or

et en Argent, Vases

Sacres, Ornement

d'Églises, et Oraps

pour Habits Sacre-

doiaux.

— A L'ESSAI —

EN CHOIX DE JOURNAUX D'ENFANTS TRÈS

VARIÉS ET DANS LES DER-

NIERS GOÛTS.

M. Beaudry a mis son établissement sur un pied

important et se trouve en état de remplir toute de-

mande qui lui sera adressée et de satisfaire ses

pratiques. Le Patronage qu'il a déjà obtenu du

Public, par sa ponctualité, ses prix réduits, l'élégance

de son local, et la variété des Articles

qu'il offre en vente, lui ont fait un grand nombre

de clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

clients et lui ont fait un grand nombre de

GROCERIES
DISSOLUTION!!!
A. MAYNARD,
Coin des Rues Cascades et St. Denis.
Vis-à-vis le Marché.
MARCHAND DE
FLEUR, PROVISIONS, ÉPICERIES, FAYENCE.
VINS ET LIQUEURS.
Grains de toutes sortes achetés au plus haut prix du
Marché, pour Argent.

St. Hyacinthe 15 Mars 1863.

HOTEL DE MONTREAL.

TENUE PAR

ABA HAM MONETTE.

Près de la Station du Chemin de Fer du Grand Tronc.

Le Propriétaire de cet Etablissement vient d'ouvrir en addition à son ancienne Maison, un vaste

bâtiment à Trois Étages, ce qui en fait maintenant un

Hotel de 1ère Classe, le plus spacieux de St. Hyacinthe.

Cet Hôtel est entièrement meublé à neuf et Messieurs les Voyageurs y trouveront tout le confort

désirable. La table sera toujours abondamment servie des meilleurs produits du Marché. Les Vins

et Liqueurs seront de premier choix. — De plus: Grande Cour et Bonnes Écuries!

St. Hyacinthe, 28 Août 1862.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN
MEUBLES DE MENAGE.
M. P. A l'honneur d'informer les ci-

toyens de St. Hyacinthe, et le public en

général, et tous ceux qui ont besoin

de Meubles de Ménage, qu'ils

pourront se procurer à son Magasin

tout ce dont ils peuvent avoir besoin.

Il aura constamment en mains un assortiment très

varié de MEUBLES DE MENAGE, pour Salons,

SALLE À DINER, CHAMBRE À COCHER, ETC.

— TELS QUE —

Sofas — Canapés — Fauteuils — Berceuses

Chaises — Table à Carte — Table à Diner,

avec feuilles extra — Sideboards — Chiffon-

niers — Garde-robes — Lave-mains — Bois de

lits — Bureaux de toilette — Commodes — Mi-

roirs de toutes grandeurs — etc., etc., etc.

Faits dans les derniers goûts, avec élégance, soli-

dité et avec les meilleurs matériaux.

En venant rendre une visite à son Etablissement

Canadien, l'acheteur pourra se convaincre qu'il

peut se procurer tout ce dont il aura besoin, à des

Prix beaucoup plus bas qu'ils se vendent généra-

lement ailleurs.

C. E. Pariseau,

Ebéniste.

No. 273, RUE NOTRE-DAME.

Vis-à-vis l'Eglise des Récollets.

Montréal, 1er Mai, 1862.

Presse pour Copier,

Portative et Patentée, de

VAN ANDEN.

Deux Grandeurs: \$1-00 et \$1-25.

HANNAH & CO.,

Soleils Propriétaires, 29 Rue Clif, N. York.

— LA réception du prix, il sera expédié une

Presse, sans frais de Port, à l'importe quelle adresse.

— De grands avantages offerts aux

Agents intelligents.

Telle est la valeur et l'utilité réelle de cet objet

que les propriétaires n'hésitent pas à exprimer

l'espoir, partagé par toutes les personnes qui ont

une idée du mérite extraordinaire de la Presse,

qu'il sera bientôt entre les mains de toute personne

intelligente qui écrit.

1er Décembre 1862.

DION ET VADERONCEUR,

Ménisiers, Voituriers.

RUE STE. MARIE, près de la RUE GILLOUARD.

MM. D. & V. se chargeront de l'exécution de

toutes commandes comme Voituriers et

Ménisiers, et aussi tous ouvrages en

Peinture à des Prix très modérés.

— Tous ouvrages ponctuellement exécutés —

St. Hyacinthe, 15 Novembre 1862.

AVIS PUBLIC.

Je donne avis et notice que je ne serai res-

ponsable d'aucune dette contractée en mon nom,

sans avoir un écrit signé de ma main.

ABRAHAM DOTERRER.

St. Dominique, 18 novembre, 1862.

BILLS PRIVES.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se pro-

posent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LE-

GISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS

PRIVES ou LOCAUX, portant concession de

privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corpora-

tion pour des fins commerciales ou autres,

ou ayant pour but de régler des arpentages

ou de définir les limites, ou de faire toute chose

qui aurait l'effet de compromettre les droits

d'autres parties, sont par les présentes notifiés

que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil

Législatif et de l'Assemblée Législative respec-

tivement (lesquelles règles sont publiées au long

dans la Gazette du Canada), elles sont requises

d'en donner DEUX MOIS D'AVIS dans la Ga-

zette du Canada, en anglais et en français, et aussi

dans un journal anglais et dans un journal fran-

çais publiés dans le district concerné. Le pre-

mier et le dernier de tels avis devant être envoyés

au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

J. E. DOUGET, ALFRED TODD,

Greffier du Bureau des Bills Privés, Bureau des Bills Privés,

C. Législatif, A. Législatif.

Québec, 15 Oct. 1862.

M. DAMASE RICHER,

Forgeron, à l'honneur d'informer le public de St.

Hyacinthe et des environs qu'il tient sa boutique

dans la rue Comédie, et qu'il repare les fusils, pla-

tolets, etc., de plus il ferait les chevaux avec des

fers d'une espèce nouvelle, au même prix qu'ail-

leurs, et il garantit que ces fers ne se bontent pas.

De plus, M. D. Richer, soigne les chevaux com-

me Mâlecin Vétérinaire, tel que Ring-Bone,

Blood-Spavin ou Moelle pourprement dit, Courbe,

Ecarré, pour Vers, Enflammation des intestins, de

la Percure, Verrue, Empas et Splint, Embrocation,

Purgation et une infinité d'autres maladies trop

longues à énumérer ici.

M. MARTEL tout en remerciant ses amis et le

public en général, les informe qu'il vient de re-

cevoir un grand assortiment de

Pelleteries,

Manufacturées et non-Manufacturées, consistant

en Vison, Martre, Loutre, Mustel, de Pez et

de Russie. Reurreuil Gris, Oppossum, Zibeline

et autres Fourrures Manufacturées en Victorines,

Manchons, Casques, Mitaines, Gants, etc., etc.

Poux, pour Boudoirs, Souliers d'Original.

M. MARTEL ayant un grand nombre de Pa-

trons nouveaux, réparera toutes espèces de Pel-

leteries.

— Aussi —

Un grand assortiment de ROBES de BIFFLES,

TABLETTS et TAPIS de VOITURES D'HIVER

faits à demande et de diverses qualités.

St. Hyacinthe, 24 Nov. 1862.

PIERRE HOULE,

MAGASIN DE CHAUSSURES,

COIN DE LA PLACE DU MARCHÉ,

St. Hyacinthe.

M. P. HOULE, tout en offrant ses plus sincères

remerciements à ses nombreuses pratiques et au public

en général, prend la liberté de leur annoncer

qu'il a transporté son établissement dans la nou-

velle maison qu'il vient d'acquies au coin de la

Place du Marché, vis-à-vis M. M. Préfontaine &

Liberté, où il vient d'ouvrir un Magasin de

Chaussures auquel est attaché sa boutique, et où

il aura constamment en mains un assortiment

varié et choisi de

Bottes, Bottines, Souliers,

ETC., ETC., ETC.

Qu'il rendra à bien Bon Marché.

— De plus, —

M. Houle sera toujours prêt, comme par le passé

à recevoir toute commande qu'il exécutera sous le

plus bref délai et avec les meilleurs matériaux.

St. Hyacinthe, 1er Septembre 1862.

TERRES A VENDRE.

Une magnifique terre située dans le Petit Rang,

de six arpents de front et de trente-cinq de pro-

fond, à 50 arpents de la Ville de St. Hyacinthe,

toute en culture, avec 3 moulins, hangars, 2 gran-

ges, 2 étables et autres bâties. Vis-à-vis de

cette terre, de l'autre côté du chemin, il y a un

arpent de terre en superficie destinée à un jardin.

Cette terre se trouve près de l'école de l'arrondis-

sement.